

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 10 juillet 2020

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.
- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Catherine COSTE secrétaire de séance.

- **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales** : Mme le Maire informe le conseil que par décret n°2020-812 du 29 juin 2020 tous les conseils municipaux doivent se réunir afin de désigner les délégués des conseils municipaux ainsi que leurs suppléants pour les élections sénatoriales. En effet, cette élection est obligatoire pour les maires. Il faut donc prévoir qui pourrait voter en lieu et place du Maire si celui-ci n'est pas en mesure de le faire. Pour la commune de Noailhac, il convient de désigner, à bulletin secret, un délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Élection du délégué titulaire :

Considérant la candidature de Mme Caroline du MAS de PAYSAC.
Considérant que le vote se fait à bulletin secret ;
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins : | 11 |
| - Bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 11 |
| - Majorité absolue : | 06 |

Ont obtenu :

- Madame Caroline du MAS de PAYSAC : 11 voix

Madame Caroline du MAS de PAYSAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée titulaire pour les élections sénatoriales et a accepté ce mandat.

Élection des délégués suppléants :

Considérant la candidature de :

- M. Joseph FELIPE LUIS
- M. Jacques BOUYGUE
- Mme Catherine LEJEUNE

Considérant que le vote se fait à bulletin secret ;
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Monsieur Joseph FELIPE LUIS : 11 voix
- Monsieur Jacques BOUYGUE : 11 voix
- Madame Catherine LEJEUNE : 11 voix

Monsieur Joseph FELIPE LUIS, Monsieur Jacques BOUYGUE et Mme Catherine LEJEUNE ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Joseph FELIPE LUIS, Monsieur Jacques BOUYGUE et Mme Catherine LEJEUNE sont proclamés délégués suppléants pour les élections sénatoriales et ont accepté ce mandat.

- **Prime exceptionnelle COVID 19** : Mme le Maire informe le conseil que par décret n°2020-570 du 14 mai 2020, les communes peuvent verser une prime exceptionnelle aux agents ayant travaillé pendant la période de confinement, que ce soit en présentiel et/ou en télétravail. Cette prime ne peut excéder 1 000 € par agent, elle n'est pas soumise au prélèvement à la source, ni prise en compte dans le revenu fiscal de référence. Elle est aussi exclue de la base des cotisations et contributions sociales. Mme le Maire propose d'attribuer cette prime à Patrick POMAREL et Emmanuelle BOYER. Si le conseil accepte le versement de cette prime, son montant reste à déterminer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer 500 € de prime à chacun.

Pas de questions diverses la séance est levée à 20h30.

AGENDA : date de la prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 22 juillet 2020, date prévue lors du dernier conseil municipal.